

ORDRE DE LA DÉLIVRANCE.

ou

ORDRE DU ROI THÉODORE.

(1736.)

Théodore-Antoine, baron de Neukoff (1), issu d'une famille distinguée dont les membres avaient tenu un rang élevé aux cours de Suède & de Danemark, était fils d'un gentilhomme du comté de la Marck dans le cercle de Westphalie. Son père, obligé de s'expatrier, vint s'établir en France, où il obtint le commandement d'un petit fort de la dépendance de Metz. Théodore, après avoir servi quelques années dans l'armée française, voyagea, à l'exemple des chevaliers errants du moyen âge, dans l'Europe entière, & se lia avec des intrigants de talent, tels que le cardinal Alberoni, le duc de Ripperda & Law, le grand financier. Vers le commencement de l'année 1733, il se trouvait à Gênes, au moment où l'on s'occupait beaucoup dans cette ville des troubles survenus en Corse.

Théodore, qui cherchait sans cesse de nouveaux aliments à son esprit aventureux, se fit l'écho des bruits qui couraient, & comme il avait des manières engageantes & qu'il était doué d'une certaine éloquence persuasive, il se fit admettre dans la haute société, dont il acquit les sympathies. Muni de lettres d'introduction auprès de divers hommes influents de la Corse, il partit pour Livourne & se présenta à l'agent insulaire de cette ville, le chanoine Orticoni. Ce patriote reconnut dans Théodore un homme plein d'instruction, courageux, entreprenant, ambitieux, & par là très-capable de se rendre utile dans la grande lutte qui se poursuivait entre

(1) Né à Metz vers 1610, Théodore avait été page de la duchesse d'Orléans; tout jeune, dit-on, Charles XII l'avait chargé des négociations relatives au projet de rétablissement des Stuart sur le trône d'Angleterre.

Gènes & la Corse.
l'assurance de le po
couronne royale sur
chasser les Génois
À pour mettre ce pla
À sous sa protection
son entreprise sous
promesse d'alliance
dérables. Cependant
l'ins le montant de
Théodore trouva
petit bâtiment anglai
ni personnes à la ra
médiers avec lesqu
nous verrons les no
rance, le reçurent a
à le mettre sur un tr
Enfin, une consul
le 17 avril 1736 pour r
dumental. Elle recu
Neukoff, sous le nom
pour ses descendan
étaient des mâles, à
étaient de la religio
devient toujours d

(1) Voici, selon Cam
en pièces de canon de
l'histoire; 3,000 paires d
Mais l'auteur anonyme
le lot, en s'appuyant sur
un petit pour contenu
des canons d'un fort
ou point de matériel de
(2) Anciens costumes e
(3) Les cérémonies de
muses, on lui mit un
triomphe. Il n'y avait,

Gènes & la Corse. Il jugea donc convenable de s'en servir, & lui donna l'assurance de le porter à la tête du gouvernement, de mettre même une couronne royale sur son front, s'il parvenait à se procurer les moyens de chasser les Génois de l'île. Théodore, plein de confiance dans ces paroles & pour mettre ce plan à exécution, se lia avec le consul anglais à Livourne, & sous sa protection s'embarqua pour Tunis. Il réussit à présenter au bey son entreprise sous un aspect si beau, que le gouvernement tunisien, sur promesse d'alliance offensive & défensive, lui accorda des secours considérables. Cependant on ne saurait évaluer au-dessus d'un million de francs le montant des valeurs qu'il apporta en Corse (1).

Théodore trouva moyen de s'embarquer au mois de mars 1736 sur un petit bâtiment anglais, qui le débarqua le 12 du même mois avec cinq ou six personnes à la rade d'Aléria. La population surtout, & quelques chefs insulaires avec lesquels il avait entretenu des correspondances & dont nous retrouverons les noms dans une petite liste des *Chevaliers de la Délivrance*, le reçurent avec enthousiasme & ne trouvèrent aucun inconvénient à le mettre sur un trône.

Enfin, une consulte nationale, composée des Pièves (2), s'assembla le 15 avril 1736 pour régulariser les conditions du nouvel établissement fondamental. Elle reconnut & proclama pour roi Théodore-Antoine de Neukoff, sous le nom de Théodore I^{er} (3), déclarant le royaume héréditaire pour ses descendants mâles, suivant le droit de primogéniture, &, au défaut des mâles, à ses filles, suivant le même droit, à condition qu'ils seraient de la religion catholique, apostolique & romaine, & qu'ils résideraient toujours dans le royaume, avec faculté au roi de pouvoir, à

(1) Voici, selon *Cambiaggi*, l'inventaire des objets apportés par le roi Théodore : 10 pièces de canon de divers calibres; 4,000 fusils; 10,000 sequins dits *gigliati* de Barbarie; 3,000 paires de souliers; 700 sacs de blé & une forte quantité de munitions.

Mais l'auteur anonyme de l'*Histoire de l'Isle de Corse* (Nancy, in-12; 1769) dément le fait, en s'appuyant avec raison sur ce que Théodore aborda avec un navire beaucoup trop petit pour contenir pareil bagage, & que la plage d'Aleria ne peut pas recevoir des vaisseaux d'un fort tonnage. Cet auteur prétend que Théodore débarqua avec peu ou point de matériel de guerre.

(2) Anciens cantons corses.

(3) Les cérémonies de son élection sont fort curieuses : il fut proclamé roi par les masses; on lui mit une couronne de laurier sauvage sur la tête, & on le porta en triomphe. Il n'y avait, dit-on, pas moins de vingt-cinq mille assistants.

défaut de descendants, se choisir un successeur dans sa famille, aux mêmes conditions (1). Les principales dispositions prises dans l'assemblée portaient que le roi ne pourrait prendre aucune résolution soit en matière d'impôts ou de gabelles, soit au sujet de la paix ou de la guerre, sans le consentement du conseil permanent ou diète de la nation; que les dignités, charges & emplois de l'État seraient exercés par les nationaux. Les autres articles de cette constitution portaient sur la confiscation des biens des Génois & la conservation des forêts nationales.

Le premier objet dont s'occupa le roi Théodore après le serment de la constitution fut l'armée; il créa des régiments à l'exemple des Français, & donna aux chefs les titres de mestres de camp, capitaines & cadets. Puis, faisant une large part aux premières inclinations de son esprit chevaleresque, il réorganisa par un édit la noblesse.

Après la tenue d'une seconde consulte, Théodore se rendit dans le pays d'outre-monts, où l'appelaient les vœux du peuple. Ce fut dans cette partie de l'île, où les souvenirs de noblesse étaient encore vivants, que, se conformant à un article de la constitution, il rendit un décret, daté de Sartène, le 16 septembre 1736, pour l'établissement d'un ordre de chevalerie, auquel il donna le nom de *Ordre de la Délivrance* (della Liberazione) ou *Ordre du roi Théodore*. Cette appellation avait plus d'à-propos que de justesse, car la délivrance du pays était encore en question; mieux aurait valu attendre que la lutte fût gagnée, que de faire d'un événement douteux un sujet d'exergue pour une décoration. Cependant, même dans l'adoption de cette mesure, par elle-même insignifiante, mais qui avait un autre caractère à l'époque dont nous parlons, Théodore n'oublia pas les besoins de l'État, &, par un article des statuts, il déclara que chaque récipiendaire serait tenu de verser au Trésor, au moment même de son investiture, une somme de près de six mille livres (2). Le roi Théodore se déclara grand

(1) Le roi Théodore fit frapper des monnaies à son effigie; il y en avait d'or & d'argent. L'exergue représentait un bouclier entouré de lauriers & surmonté d'une couronne avec cette inscription : *T. R.* (Theodorus Rex), & la devise : *Pro bono publico regni Corsicæ* pour celles de cuivre, & *Pro bono & libertate* pour celles en or & en argent. (*Cabinet des médailles. Bibliothèque imp.*)

(2) « Sara obligato ogni cavaliere al suo ingresso di contare mille scudi, dai quali riscuotera frinchè vive, il deci per cento. » (Chaque chevalier sera tenu à sa réception de verser mille scudi (le scudo valait à peu près six francs), dont il recevra sa vie durant la rente à dix pour cent.)

ordre & donna aux me
Cores d'ent d'autant p
L'habit des nouveaux
embellie dans une étoil
me de figures emblémat
Elle fut suspendue à un
En recevant l'ordre, l
se mettre aux pieds du r
ordre de la Délivrance;
nation trois fois ave
dées jusqu'à la mort.
Les chevaliers étaient
scolastiques, de porter
toujours pendant que le
Tous les officiers que
l'Ordre de la D
pointe corse, soit com
de provinces (3). C'est
chevalier de l'ordre a bi
ous ont renommés & t

Louis Giuffrè.
Hyacinthe Paoli.
Luc d'Ornano.
Jean-Félix Panzo
Durazzo.
Antoine Suzini d
Dominic Tomasi
Ambroise Pulici.

De noble, à deux chât
German, Histoire de
La Corse était alors di
Ce Hyacinthe Paoli ét
peut-être entre Gènes (173
telle chose, que les Gènes
l'abandonnement à la France
de M. Dorey, que Napoléon

maître, & donna aux membres de l'Ordre plusieurs prérogatives, dont les Corses étaient d'autant plus jaloux qu'on les en avait toujours privés.

L'habit des nouveaux chevaliers devait être d'un bleu céleste; la croix, enchâssée dans une étoile émaillée d'or, représentait la Justice, accompagnée de figures emblématiques, & portait les armes de la maison royale (1). Elle était suspendue à un ruban vert.

En recevant l'ordre, le nouveau chevalier faisait le serment d'usage & se mettait aux pieds du roi, qui lui disait : « Je vous fais chevalier du noble Ordre de la Délivrance; vous devez souffrir de nous seuls que nous vous touchions trois fois avec l'épée nue, & vous serez obéissant en toutes choses jusqu'à la mort (2). »

Les chevaliers étaient obligés, à l'exemple des anciennes coutumes chevaleresques, « de porter l'épée nue durant la messe & de la tenir hors du fourreau pendant que le prêtre faisait lecture de l'Évangile. »

Tous les officiers que nous allons nommer portaient le titre de *Chevaliers de l'Ordre de la Délivrance*; ils étaient attachés au parti de l'indépendance corse, soit comme chefs dans l'armée, soit comme commandants de provinces (3). C'est un document curieux qu'un des descendants d'un chevalier de l'ordre a bien voulu nous communiquer. On y rencontre des noms fort renommés & très-nobles.

Louis Giafferi.	Antoine Meari.
Hyacinthe Paoli (4).	Jules Campocaire.
Luc d'Ornano.	Antoine Puillicio.
Jean-Félix Panzoni.	Casabianca.
Durazzo.	Sampieri.
Antoine Suzini d'Aulla.	Seravalle.
Dominic Tomasini.	Ferrandi.
Ambroise Pulici.	Susini.

(1) De sable, à deux chaînons & deux demis, d'argent posée en pal.

(2) Germanès, *Histoire des révolutions de la Corse*, 3 vol. in-12; 1772.

(3) La Corse était alors divisée en vingt-cinq provinces.

(4) Ce Hyacinthe Paoli était le père de Pascal Paoli qui continua la guerre d'indépendance contre Gènes (1755), comme général de l'armée nationale; il déploya une telle activité, que les Génois, désespérant de pouvoir ramener l'île sous leurs lois, l'abandonnèrent à la France par le traité de Compiègne, en 1768. « C'est en 1769, dit M. Duruy, que Napoléon y naquit juste à temps pour naître Français. »

Xaverius Matra.	Felici.
Pierre Giafferi.	Gralloud.
Jean-Marie Jacobi.	Paetti.
Corroni.	Cuttoli.
Mattei.	Peraldi.
Ambroisi.	Guagno.
Lazzellotti.	Batteffi.

Tous ces noms, on les rencontre dans cette lutte terrible de la nationalité corse contre la sérénissime république. Gênes, trop fière & trop hautaine, eut le tort de ne pas comprendre ce que l'audace, la haine, l'amour-propre froissé & le courage peuvent faire contre les façons superbes & le dédain.

Un moment, cette lutte inquiéta la France; on dit qu'elle alla même jusqu'à troubler la politique pacifique de l'éminent cardinal Fleury. Considérant la situation comme fort grave, il craignait que derrière le personnage fantastique de Théodore ne se cachât quelque grand parti comme l'Espagne ou la Hollande qui n'aurait secondé la Corse que pour obtenir une prépondérance commerciale dans une des plus belles situations de la Méditerranée.

Pour en revenir à notre ordre de chevalerie, on peut le considérer comme le dernier reflet de l'ancienne imagination chevaleresque. Il y a des obligations, dans les statuts, qui ne sont plus du siècle; elles sont ridicules, exagérées, & présentent, en un mot, quelque chose d'aventureux qui ne sied pas à l'époque de leur création.

L'ordre de la Délivrance dura tout autant que la royauté de Théodore en Corse : gouvernement éphémère, qui ne laissa pas que d'être brillant pendant l'année de son règne.

Quant au pauvre aventurier Théodore, il mourut à Londres le 2 décembre 1756, & on grava sur son tombeau ces quelques mots qui résument sa vie :

« Ci-gist un homme à qui la fortune avait donné un royaume & refusé du pain (1). »

(1) Rappelons enfin, à propos de cet aventurier, la mention célèbre que lui accorde Voltaire dans son roman de *Candide*, en lui donnant place dans le fameux